

DEC141564DR01

Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) et nommant M. Andrei GOREA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 septembre 2012;

Considérant que M. **Stéphane ROUSSAKOVSKY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Stéphane ROUSSAKOVSKY**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Stéphane ROUSSAKOVSKY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Stéphane ROUSSAKOVSKY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

27 MAI 2014



Andrei GOREA

Directeur de l'UMR8242

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

